

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 07-0823
RELATIVEMENT À CERTAINS MILIEUX HUMIDES ET FORESTIERS D'INTÉRÊT SUR LE
TERRITOIRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné que le *Règlement de contrôle intérimaire numéro 07-0823 relativement à certains milieux humides et forestiers d'intérêt sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi* est entré en vigueur le 6 novembre 2023 conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement en le consultant sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: <https://www.mrcbm.qc.ca/reglements>. Toute personne intéressée peut également prendre connaissance du règlement au centre administratif de la MRC lors des heures d'ouverture.

Donné à Cowansville, ce 15^e jour du mois de novembre 2023.

Le greffier,

David Legrand, avocat